



Déclaration liminaire de la FSU – CTA du 31 janvier 2020

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, nous ne pouvons pas ne pas revenir sur les images inqualifiables devant les lycées aujourd'hui. Des élèves brutalisés par des forces de l'ordre aux abords de leur lycée, voire dans leur lycée, des gendarmes qui entrent dans les établissements, des chefs d'établissements qui menacent les élèves de zéros, qui leur refusent l'accès à leur propre établissement, des professeurs qui trouvent les entrées cadenassées de l'intérieur, des élèves qui sont incités à dénoncer leurs camarades les plus actifs, les nombreuses menaces de la part des Recteurs envers les professeurs mobilisés... voilà la réalité du bac tel qu'il se déroule aujourd'hui. Les images sont insupportables et la réponse policière à la mobilisation des élèves et des personnels n'est pas digne de notre démocratie. Elles en disent long aussi sur les dérives managériales gravissimes que malheureusement, nous sommes maintenant amenés trop souvent à dénoncer et qui tendent à devenir un mode de gouvernance.

L'Education Nationale traverse une crise grave et sans précédent. La FSU a alerté depuis des mois sur les problèmes posés par ces nouvelles épreuves de bac. Elle a fait des propositions qui auraient permis de ramener un peu de sérénité dans des lycées où la mise en place forcée de la réforme met en difficulté les équipes pédagogiques et nos élèves. Le Ministre est resté inflexible, balayant d'un revers de la main les critiques énoncées, qualifiant les opposants à la réforme de « ventilateurs à angoisse » ou de « minorité vocale », dans le déni complet d'une réalité inédite. Il porte donc une lourde responsabilité dans la situation actuelle.

Face à l'escalade de violence, aux dysfonctionnements majeurs, aux ruptures d'égalité manifestes, aux problèmes qui se posent dès maintenant pour les corrections, la FSU réaffirme la nécessité d'annuler les E3C et de les transformer en épreuves nationales, terminales et anonymes. Là où ces épreuves ont déjà eu lieu, elles doivent être considérées comme un bac blanc. Ce sont des solutions de sagesse et de responsabilité qui s'imposent dans l'immédiat et dans l'intérêt de tous.

Plus généralement, nous ne pouvons sortir de la crise sociale que nous traversons aujourd'hui et qui dure depuis de nombreux mois sans un changement d'attitude du gouvernement et du Président de la République. En refusant tout dialogue avec les organisations syndicales, en refusant toute remise en cause alors que les enquêtes d'opinion et les dernières élections montrent que sa politique est très majoritairement rejetée, le gouvernement et le Président de la République sont responsables des situations de blocage que nous pouvons connaître dans différents secteurs. La loi dite « de transformation de la fonction publique » est une déclinaison de cette politique.

A l'instar de la réforme des retraites qui dénature le lien entre le fonctionnaire retraité et l'État, cette loi dénature le lien entre le fonctionnaire actif et l'État. Parce qu'elle place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, parce qu'elle facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations, parce

qu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, parce qu'elle débride le pouvoir discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération, cette loi, initiée par des acteurs économiques fanatiques de néolibéralisme, rédigée par un exécutif ignorant du contrat social et de l'histoire de notre République, votée par une assemblée aux ordres, est une forfaiture, un coup de force contre les Institutions de la République. C'est également un coup d'État contre la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours de la longue marche séculaire vers la démocratisation de notre État, dont le Conseil National de la Résistance, la constitution de 1946 et les lois Le Pors de 1983/84 sont les jalons glorieux. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'État et celui du monde du travail échappe à la délibération et à la confrontation des points de vue. Dans l'Éducation plus encore, parce qu'il est en charge de l'émancipation de la jeunesse, le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen qui doit pouvoir jouir des attributs démocratiques du citoyen et avoir un droit regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime.

L'édition de ces lignes directrices de gestion relatives à la mobilité ne saurait, à elle-seule remplacer les échanges préalables dans les commissions administratives paritaires qui avaient court et qui permettaient aussi d'éviter des erreurs d'appréciation, d'assurer que le principe d'égalité était respecté, de confronter aussi sur des approches de gestion qui pouvaient être divergentes ou de prévenir des catastrophes potentiellement massives pour les personnels désirant muter, pour les services de gestion et pour l'organisation du service public d'éducation.

Pour la FSU, la vigilance rouge est à l'ordre du jour. La FSU est déterminée à défendre les droits de tous les personnels, enseignants, administratifs, sociaux, de santé et le respect d'un traitement égalitaire, équitable, transparent de leurs demandes de mutation.

La FSU demande la transmission du barème qui sera utilisé par l'administration pour les opérations de mutations de tous les personnels.